



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 2 septembre 2026 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
Du 25 juin 2026 à 19h00
À la salle polyvalente**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

3 membres sont excusés : Romain BOURGEOIS, Daniel CORNU, Esteban URIARTE

27 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance 19H00.

M. Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026.
2. Préavis N° 03/2026 : Demande de crédit de Chf 490'000.00 pour la construction d'une administration communale, d'une salle du Conseil communal et de logements
Phase SIA 41 « Appel d'offres » et 51 « Projet d'exécution ».
3. Préavis N° 04/2026 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2025.
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du bureau
6. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité moins une abstention.

En préambule, **M. Le Président** souhaite la bienvenue à **M. ADAM**, architecte au sein du bureau MAGIZAN SA, en charge du projet de transformation des bâtiments communaux. M. ADAM participe à la séance de ce soir afin de répondre aux éventuelles questions posées lors du point n° 2 de l'ordre du jour.

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 26.03.2026*

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 06.05.2026.

M. Le Président met le procès-verbal en discussion. Aucune modification n'est souhaitée.

A l'unanimité moins 2 abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 26.03.2026 tel que rédigé.

2. *Préavis N° 03/2026 : Demande de crédit de Chf 490'000.00 pour la construction d'une administration communale, d'une salle du Conseil communal et de logements* *Phase SIA 41 « Appel d'offres » et 51 « Projet d'exécution ».*

Mme Laure LEOPIZZI ROMANO, rapporteuse de la commission de gestion, donne lecture du rapport établi (*document envoyé en annexe à la convocation*). La commission émet une réserve relative aux honoraires d'architectes et recommande de les régler au fur et à mesure de l'avancement du projet durant cette phase d'étude. En conclusion, la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis n° 03/2026 en tenant compte des réserves émises.

M. Le Président la remercie ainsi que la commission et ouvre la discussion.

- **Mme Béatrice FLEURY**, souhaiterait connaître la position de la Municipalité quant à la réserve et à la recommandation émises par la commission de gestion.

Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale, répond que ces recommandations correspondent à ce qui se pratique. Dans la pratique, les honoraires d'architectes sont usuellement réglés au fur et à mesure de l'avancement du projet, selon les prestations effectuées. Les honoraires ne sont pas payés à l'avance.

- **Mme Céline BOURGEOIS**, soulève que le préavis dont il est question chiffre les phases 41 et 51. Les phases 52 (exécution) et 53 (suivi et achèvement) qui représentent à terme une grande partie des honoraires ne figurent pas dans le préavis. Elle souhaiterait savoir si ces deux phases ont été prises en compte dans les budgets initiaux ce qui signifierait qu'à court terme un autre préavis devrait être soumis à votation pour cette partie-là ?

Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale, explique que des discussions ont été menées au sein de la Municipalité avant de finalement choisir de demander en premier lieu un crédit pour les prestations jusqu'au retour des appels d'offres. Effectivement, la Municipalité reviendra devant le Conseil avec une demande de crédit de construction qui comprendra entre autres les honoraires des mandataires pour la phase « réalisation ». C'est un choix qui a été fait afin de suivre le cours des prestations.

- **M. André EICHER**, rappelle que suite à l'opposition qui avait été déposée le projet a dû être revu et des honoraires d'architectes ont déjà été réglés pour ce premier projet qui n'a pas abouti. Il demande s'il y a encore une possibilité d'opposition ?

Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale, rappelle que suite à une discussion, une convention a été signée avec l'opposant lequel a levé son opposition. Suite à cela, un permis de construire a été délivré. Au bénéfice de ce permis de construire, les travaux pourront se dérouler jusqu'à délivrance du permis d'habiter. Il n'est actuellement plus possible de s'opposer à ce projet.

- **M. François PELLET**, demande à quelle hauteur sont estimés les honoraires pour les deux autres phases.

Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale, répond qu'un devis général a été établi en 2023, il s'agit d'une estimation des coûts à plus ou moins 15% ce qui est usuel à ce stade d'avancement du projet. Ce devis sera consolidé au retour des appels d'offres. Il est précisé que ce document est en mains de la commission de gestion qui l'a reçu lors de sa dernière rencontre en vue de l'étude de ce préavis. **Mme LADOR HERTIG** communique les chiffres suivants :

CHF 143'800. – Premier projet – non abouti suite opposition

CHF 120'706. – Projet actuel – jusqu'au permis de construire

CHF 463'583. – Solde – phases 41 à 53

TOTAL CHF 728'089. –

Les deux premiers postes ci-dessus ont déjà été réglés à ce jour, le travail ayant été réalisé.

M. Le Président est remplacé par **M. Pierre-Alain PACHE, Vice-Président**.

- **M. Cédric FRUTIG**, revient sur les chiffres annoncés à l'époque, soit CHF 195'000. – pour le premier projet, il ajoute ensuite les CHF ~460'000. – annoncés dans le budget. Ceci totalise CHF ~650'000. – d'honoraires alors que rien n'a débuté pour le moment. Les phases 52 et 53 devront encore être ajoutées. En extrapolant il parvient à un montant de quasiment CHF 1'000'000. – d'honoraires de mandataires (architectes + ingénieurs spécialisés) sur un montant total des travaux estimés à CHF 6'000'000. –. Ce montant lui semble très exagéré pour un projet relativement simple puisqu'il s'agit de trois appartements et 200 mètres carrés de bureaux. Les honoraires d'architectes et d'ingénieurs civils sont nécessaires voire obligatoires en revanche, un ingénieur feu ne semble pas impératif tout comme l'ingénieur en électricité ou encore en acoustique. Il estime que ces honoraires d'ingénieurs sont exagérés et que certaines entreprises sont en mesure d'établir les plans directement. Il regrette le manque de détails. Il est favorable à ce projet et encourage les conseillers à l'approuver mais il émet quelques réserves par rapport aux montants indiqués relatifs aux mandataires.

Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale, indique que les honoraires mandataires sont chiffrés à CHF 1'025'000. – ce qui représente 18% du montant total des travaux. De son côté elle a pris des renseignements auprès d'autres architectes et du bureau technique qui lui précisent que les honoraires de mandataires oscillent autour de 20% du montant total des travaux. Donc les montants devisés s'inscrivent dans cette prévision. **Mme LADOR HERTIG** ajoute qu'à son sens le projet est complexe et non simple, puisqu'il s'agit d'une transformation lourde qui contient d'une part une démolition-reconstruction, d'autre part une rénovation qui doit respecter de nombreuses contraintes liées aux demandes cantonales des « monuments et sites ». A ceci s'ajoute la création d'une cour intérieure. La complexité du projet réside également dans la volonté de mise en valeur et de préservation du patrimoine.

M. Cédric FRUTIG comprend donc que le solde des honoraires d'architectes pour la suite des travaux, notamment la surveillance, ne seront donc pas très élevés.

Mme LADOR HERTIG répond que le solde d'honoraires qui subsistera pour la suite des travaux correspond à 34%.

M. ADAM le confirme et ajoute que cela suit l'échelonnement et le cadre donné par la SIA.

M. Cédric FRUTIG comprend que le suivi de travaux respecte ce cadre. Il estime néanmoins surévalué les différents ingénieurs mandatés sur la phase d'avant-projet qui réalisent finalement des études qui pourraient être exécutées par l'architecte et incluses dans son mandat.

M. ADAM reprend la question de la protection incendie soulevée précédemment par **M. FRUTIG**. Dans certains cas, le degré d'assurance qualité, par exemple dans le cas éventuel d'une villa-jumelle, permet effectivement à l'architecte de jouer le rôle de responsable de protection incendie. Toutefois, le projet communal concerne des bâtiments publics et dans ce cadre il est fortement recommandé, voire obligatoire d'obtenir le rapport d'un inspecteur spécialisé au bénéfice d'un brevet d'assurance qualité.

M. Cédric FRUTIG conçoit parfaitement ceci si personne n'est au bénéfice dudit brevet au sein du bureau. Le poste d'ingénieur incendie est chiffré à environ CHF 4'000. – qui n'est pas le montant le plus important. Il remet plutôt en question la nécessité d'un ingénieur CVSE, ingénieur électricien et ingénieur en physique du bâtiment puisque le bâtiment lui paraît relativement simple et que selon lui des entreprises professionnelles seront en mesure d'accomplir les différents plans.

M. ADAM ne partage pas l'avis de **M. FRUTIG** quant à la simplicité du projet. Selon lui ce projet n'est pas simple y compris en matière de physique du bâtiment. En rénover et ajoutant une isolation intérieure sur un mur en vieilles pierres existant l'analyse de l'ingénieur spécialisé permettra de soigner ce point afin d'éviter des problèmes de moisissures à l'avenir. **M. ADAM**, tient également à rappeler que les adjudications de mandataires passées et potentiellement futures ont fait l'objet d'offres et contre-offres demandées à plusieurs bureaux. Les offres reçues restaient comparables en termes de montants et prestations. Il y a donc bien eu un travail et processus d'adjudication réalisé en amont. La Municipalité a reçu et traité différentes offres avant présentation du devis actuel.

M. Cédric FRUTIG revient sur le premier projet qui était censé se dérouler sans encombre mais qui a dû être abandonné par faute d'opposition qui a abouti. Est-ce que le bureau MAGIZAN qui était déjà mandaté pour les premières phases de réalisation de ce projet initial a fait un geste commercial pour ce second projet qui démarre ?

M. Fabienne LADOR HERTIG, Municipale, confirme que c'est bien le cas. Un rabais de 23% représentant CHF 36'000. – a été octroyé sur le projet actuel pour les phases 31 à 33. Elle estime que le geste commercial a bel et bien été fait et de manière assez large.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** invite les conseillers à voter.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°03/2026, soit :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Chf 490'000.00 pour la réalisation des phases SIA 41 « Appels d'offres » et 51 « Projet d'exécution » dans le cadre de l'étude du projet pour la transformation des bâtiments communaux ECA n° 199, 201, 202 et 203 permettant la construction d'une administration communale, d'une salle du Conseil et de logements ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette somme par la trésorerie courante ;
- d'amortir le coût des travaux sur 30 ans (annexe 1 du projet de Règlement sur la comptabilité des communes applicable dès le 1^{er} janvier 2024).

M. Le Président remercie et salue **M. ADAM** qui quitte la séance.

3. **Préavis N° 04/2026 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2025**

Mme Laure LEOPIZZI ROMANO, rapporteuse de la commission de gestion, donne lecture du rapport établi suite à l'analyse du préavis concerné (*document envoyé en annexe à la convocation*). En conclusion, la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis n° 04/2026.

M. Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- **Mme Béatrice FLEURY** se réfère à la page n° 6 du rapport de gestion concernant les transports publics. Elle constate que depuis fin 2025, dès la mise en place des nouveaux horaires, il y a davantage de correspondances et certains trajets ont vu leur temps diminuer de manière significative. Elle trouverait judicieux d'en informer la population et ainsi peut-être augmenter le nombre de passagers.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que l'information pourrait être transmise dans un futur tout ménage.

- A propos des vélos électriques en location auparavant pick e-bike devenus désormais Broom, **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, explique que selon le dernier décompte, plus de trajets ont été effectués et davantage de personnes utilisent ces vélos. Selon le prochain budget la commune devrait économiser environ CHF 300. –. Les vélos ont été remplacés.
- **Mme Béatrice FLEURY** se réfère à la page n° 10, par rapport à la péréquation, remercie pour le document et les explications, notamment les commentaires qui facilitent la compréhension des comptes. Elle demande qu'elle est la marge de la Commune entre son taux d'imposition et la péréquation ? Si de l'argent est encaissé, par la Commune de manière récurrente, est-il possible que le taux d'imposition se voie augmenté ? Existe-t'il un lien entre ces deux éléments ?

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, répond que la Commune ne pourrait pas se voir obligée d'augmenter son taux d'imposition. Le taux d'imposition est une attribution de la Commune et l'Etat n'a pas à intervenir ou se prononcer là-dessus. Elle ajoute qu'avec un taux d'imposition à 69% la rentrée d'impôts par contribuable est inférieure à la moyenne cantonale et il est correct que par ce biais, la Commune encaisse passablement d'argent. Tant que les comptes annuels sont bons elle ne voit pas d'intérêt à augmenter le taux d'imposition dans le but de toucher moins de péréquation. Elle mentionne l'exemple de la Commune de Buchillon qui avait fait l'exercice de mettre son taux d'imposition à 0. Le Conseil d'Etat avait tenté de s'y opposer mais n'avait pas obtenu gain de cause car c'est une prérogative de la Commune de fixer son taux d'imposition.

- **Mme Béatrice FLEURY** aborde le sujet de la déchetterie, les ordures ménagères et relève que ce poste est régulièrement en déficit. Elle demande, en tenant compte des frais d'achat de la nouvelle presse à cartons et autres investissements, ce qui pourrait être amélioré tant en terme de gestion mais également d'encouragement auprès des usagers dans le but d'éviter une augmentation de la taxe.

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, rappelle en premier lieu le manque de place de la déchetterie, qui ne permet pas la pose de containers supplémentaires pour le ramassage notamment du plastique, sagex ou autres. En outre, davantage de containers nécessiterait davantage de contrôles afin de s'assurer que les usagers respectent les consignes de tri. La Commune n'a pas grande marge de manœuvre sur ce point hormis peut-être de rappeler aux habitants les règles du tri sélectif. Les différentes discussions menées autour de la déchetterie semblent parvenir à la conclusion que malheureusement, celle-ci est au maximum de ses capacités, tant du point de vue de l'espace et la place dévolue dans ce contexte, que de l'organisation de celle-ci.

M. François PELLET, demande s'il serait possible d'ajouter une benne de déchets verts supplémentaire de 10m3 pour les branches ? Il pense que celle-ci pourrait être installée à côté de la benne à céramique.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, indique que la benne à céramique est à la limite de la zone forêt. Il ajoute que plus les déchets sont triés, plus cela va coûter cher par habitant.

M. Didier MATH informe que l'aluminium a beaucoup plus de valeur que l'acier et que dans bien des communes, la différenciation est faite au niveau du tri, ce qui n'est pas le cas à St-Livres. C'est un sujet qui a été amené à maintes reprises et il estime que séparer l'aluminium de l'acier permettrait de le revaloriser davantage. Quant à l'espace de la déchetterie, il demande si la zone ne pourrait pas être agrandie côté rue ou sur un autre côté lorsque la Municipalité devra s'occuper du plan d'aménagement.

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, rappelle qu'il y a plusieurs années la Municipalité avait débuté l'étude d'un projet visant à modifier le sens de circulation dans la déchetterie en maintenant l'entrée à son endroit actuel et en créant une sortie du côté opposé, proche du container à déchets verts. Le garde forestier avait donné son autorisation pour ce faire. Toutefois, la commune s'était heurtée à un refus sec et net de l'Etat qui n'est pas entré en matière, ni même en discussion pour une éventuelle dérogation. Ce refus était justifié par la protection de cette zone forêt. La Municipalité a donc abandonné toute velléités d'agrandir ou modifier la déchetterie. Etant entourée de zones forestières, il n'y a pas de possibilités d'extension.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Président** invite les conseillers à voter.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°04/2026, soit :

- d'adopter les comptes 2025 tels que présentés,
- d'en donner décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion ainsi qu'au Boursier.

4. Communications de la Municipalité

M. Carlos ALVES, Municipal, prend la parole :

FERMETURE DE LA ROUTE CANTONALE RÉGION LAVIGNY-AUBONNE

Cette fermeture est due au Tour de France féminin qui traversera Lavigny et le Vallon, entre autres, le dimanche 2 août. Un tout ménage contenant les différentes informations notamment les horaires sera distribué aux habitants.

DEUX FONTAINES ENDOMMAGÉES :

Des enfants jouant autour des fontaines ont ôté les cailloux situés autour des fontaines avant de les lancer dans ces fontaines ce qui a fissuré les bassins qui ne sont désormais plus étanches mais également endommagé les bords. Il a été porté à la connaissance de la Municipalité qu'il s'agit d'enfants du village. Leur but n'était probablement pas de casser les fontaines mais c'est pourtant ce qui s'est produit. Quoiqu'il en soit, les fontaines sont actuellement éteintes dans l'attente de leur remise en état qui n'est pour l'heure pas encore chiffrée, le devis étant en attente. En réponse à certains conseillers, **M. ALVES** informe que la Municipalité a choisi de ne pas porter plainte pour le moment. Un devis a également été demandé pour la remise en ordre des cailloux autour des fontaines, afin de les resceller.

M. Frank NUSSBAUM, Municipal, prend la parole :

DÉPASSEMENTS BUDGÉTAIRES SUITE VISITE ECA :

En effet, suite à cette visite, quelques petits travaux devront être réalisés dans le restaurant et la Grande Salle. Des devis ont été demandés et ces frais n'ayant pas été budgétés, ils généreront des dépassements budgétaires.

ENSEIGNE AUBERGE COMMUNALE :

L'enseigne a été retirée il y a quelques mois afin de la rénover. Cet un élément classé qui doit donc être traité par une entreprise agréée.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, prend la parole :

SIGNALISATION :

- Sur la route de sortie du village menant direction Bière, un panneau interdisant d'obliquer à gauche pour les gros véhicules sera installé par la DGMR. Ceci a été publié.
- Le panneau de l'intersection « Grand' Rue » et « Rue St-Laurent » situé à côté de la fontaine St-Libère, sera prochainement remplacé par un panneau fléché indiquant la Grande-Salle et le Parking.

CARTES JOURNALIÈRES CGN DESTINÉES AUX AINÉS :

Les personnes concernées qui le souhaitent peuvent se rendre à la Commune pour retirer une carte journalière CGN offerte.

INSTALLATION DES NOUVELLES AUTORITÉS COMMUNALES :

La séance d'installation a eu lieu le 16 juin dernier, les nouvelles autorités débiteront dès le 1^{er} juillet 2026.

ARROSAGE DES FLEURS PÉRIODE ESTIVALE :

Michaelo IVANOV a écrit à la Commune dans le but de trouver un petit travail pour l'été. En réponse, la Municipalité l'a embauché pour arroser les fleurs durant les vacances de l'employé communal ou lorsqu'il est employé à d'autres activités.

GIRON DES JEUNESSES 2026 :

Celui-ci aura lieu du 8 au 12 juillet prochain à St-Livres, il invite chacune et chacun à y participer !

5. Communications du bureau

M. Le Président prend la parole :

VOTATIONS - ELECTIONS :

Les dernières votations, comme à leur habitude, se sont bien déroulées. Il remercie les membres du bureau pour leur travail de dépouillement et leur présence les dimanches tout au long de la législature échu.

Les prochaines votations auront lieu dimanche 27 septembre 2026 et le 28 février 2027.

PROCHAINES SÉANCES :

Pour rappel, les prochaines séances du Conseil Communal sont agendées comme suit :

- **1^{er} octobre 2026**

- **10 décembre 2026 à 19h00**, suivie du souper de fin d'année

FUTURE LÉGISLATURE :

M. Le Président félicite les nouveaux membres du Conseil, du bureau et des commissions pour leur élection et leur souhaite à tous beaucoup de plaisir au long de cette nouvelle législature.

6. Propositions individuelles

- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO** transmet l'inquiétude d'une habitante du village qui souhaite savoir si la Municipalité de St-Livres s'est questionnée sur le devenir de l'eau de la Commune lors de l'exploitation de la gravière de Ballens.

M. Carlos ALVES, Municipal, rappelle qu'il y a quelques années, la zone « ZU » d'où proviennent les sources de St-Livres, avait été déterminée et ce n'est absolument pas le même secteur. Il rappelle que cette zone est située côté Nord du village, sur la Commune de Bière et que la Municipalité est en cours de négociations avec quelques agriculteurs qui exploitent les champs situés dans cette zone afin qu'ils n'utilisent pas certains produits, dans le but de préserver l'eau potable de St-Livres.

M. Didier MATH rappelle que l'entreprise dans laquelle il travaille est membre du consortium qui va déposer le permis d'exploiter ladite gravière de Ballens, de ce fait il souhaite ajouter quelques précisions suite à l'interpellation de la citoyenne transmise par **Mme LEOPIZZI ROMANO**. L'eau est au centre des préoccupations actuelles, particulièrement en ces temps de canicule et sécheresse. Il indique que le projet est très encadré concernant l'eau et les nappes souterraines. Des ingénieurs et hydrogéologues contrôlent et vérifient le niveau de l'eau des nappes phréatiques concernées depuis 25 ans. Ces études ont permis de déterminer le niveau le plus bas de la nappe ainsi que le plus haut. Afin de protéger la nappe, une distance de 2 mètres supplémentaires, distance de sécurité est respectée. Le fonds du terrassement se trouvera donc à 2 mètres minimum au-dessus du niveau le plus haut de la nappe. Il ajoute qu'il n'y a jamais eu de problèmes liés aux nappes phréatiques lors d'exploitation de gravières dans le canton de Vaud.

- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO** rebondit sur la réponse de **M. ALVES** apportée à sa première question et demande quelle est la situation actuellement, y-a-t'il une évolution ?

M. Carlos ALVES, Municipal, explique que les négociations sont en cours avec les différents agriculteurs concernés, des rencontres ont eu lieu environ deux mois auparavant. Voyant le taux de nitrates augmenter à 40 (maximum) avant de redescendre un peu à 30-33 actuellement, la Municipalité a relancé certains protagonistes dans le but d'essayer de toucher d'autres agriculteurs et ainsi une plus grande surface et espérer faire baisser ces valeurs. Seul un agriculteur a changé de cultures. Il a été constaté que le taux varie fortement selon les différentes saisons.

Mme Béatrice FLEURY, ajoute qu'il y a une exposition à Morges, à l'Espace 81 qui traite d'un problème quasi similaire rencontré par la Ville elle encourage les conseillers à visiter cette exposition.

- **M. Denis PELLET**, demande si les sources d'eau de St-Livres montrent des signes de faiblesse, si le débit des fontaines a dû être baissé ou non ?

Ce n'est pas le cas comme l'indique **M. Carlos ALVES, Municipal**, tout va bien à ce niveau. Environ 600 litres/minute proviennent des sources et 400 l/minute au réservoir. La Commune utilise en moyenne 270 l/minute et ce sont les fontaines qui sont le principal consommateur.

- **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, indique qu'en cette fin de législature, la Municipalité va prendre congé de deux de ses membres, **Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale** depuis vingt ans ainsi que **M. Frank NUSSBAUM, Municipal** élu en 2014. Ainsi, au nom de la Municipalité et du personnel communal, **M. Le Syndic** adresse à tous deux, sa reconnaissance pour leur engagement au service de la Commune. S'engager au sein d'une Municipalité demande du temps, de l'énergie, de la disponibilité et un sens des responsabilités. Au-delà du travail accompli et des nombreux dossiers portés par leurs soins, il souligne le plaisir partagé à travers cette collaboration. Leurs esprits constructifs et grand sens de la collégialité ont contribué à maintenir un climat de respect et de confiance au sein de la Municipalité. Ils ont su privilégier le dialogue, l'écoute et la recherche de solutions communes. Cette capacité à travailler ensemble dans un esprit d'ouverture et de bienveillance est une qualité précieuse qui a marqué le fonctionnement et dont chacun gardera un merveilleux souvenir. Enfin, leur bonne humeur a largement contribué au plaisir rencontré à travailler à leurs côtés et en restant honnête, leur humour va manquer. Un grand merci pour ce qu'ils ont apporté à la Commune et meilleurs vœux pour cette nouvelle étape de leurs vies.

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, tient à remercier toutes et tous les membres pour ces années de collaboration. Elle a apprécié les échanges entre la Municipalité et le Conseil, toujours emprunts de courtoisie où le bon sens et la raison l'ont souvent emporté car le seul but poursuivi est le bien-être de notre Commune. Ce n'est pas le cas dans toutes les communes. Elle remercie la commission de gestion pour le travail effectué avec rigueur et intérêt porté aux questions financières qui sont quelques fois ardues. Elle remercie bien entendu ses collègues et le personnel communal avec qui elle a eu grand plaisir à collaborer. Elle souhaite à toutes et tous de pouvoir continuer à travailler dans cette ambiance si chaleureuse.

M. Frank NUSSBAUM, Municipal, a passé de très bons moments au sein de la Municipalité. Il a appris beaucoup de choses, rencontré et appris à connaître grand nombre de personnes. Il a passé de merveilleux moments, il remercie et souhaite une bonne continuation à toutes et tous.

M. Le Président remercie la Municipalité, le Boursier et les commissions pour leur travail ainsi que les conseillers pour leur présence au long de la législature.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** clôt l'assemblée à 20H06. Il invite ensuite l'assemblée à prendre l'apéritif ainsi qu'au repas qui suivra.

Le Président

La Secrétaire

Cédric FRUTIG

Sabine HÉDIGUER